

La chasse est ouverte

Oyez, oyez, bonnes gens ! Esourdez donc le dernier édit du bon Roy après les agressions de sarrasins fous furieux contre le Royaume :

« Tous les attroupements sont désormais interdits : les mariages ne seront célébrés qu'en présence des seuls époux, les fêtes d'anniversaire se passeront d'invités, les marchés ne se tiendront qu'avec un seul maraîcher, les manifestations sportives se dérouleront qu'avec deux joueurs et sans un seul badaud, les salles de classe n'accueilleront qu'un seul élève à la fois ;

Toute autre manifestation collective est interdite, en particulier si elle vise à dénaturer l'évidente bonne action de notre bon Roy, les dirigeants de ces sectes satanistes, syndicales ou écologistes seront sans distinction embastillés aux Îles Kerguelen ;

Toute diffusion d'ouvrage prônant la rébellion ou d'idéologies satanistes, c'est à dire contraires à la volonté du Roy, est désormais passible de lapidation ;

Des milices accréditées par le Roy seront constituées afin de veiller au respect des bonnes mœurs du Royaume, sur la voie publique comme dans les lieux privés ;

Les suppôts de ces sarrasins ou prêtant assistance à un étranger du Royaume seront immédiatement et sans procès conduits à Cayenne pour y purger une peine à durée illimitée ;

Une catapulte sera désormais installée à l'entrée de chaque ville du Royaume afin de se prémunir d'éventuels actes violents de sarrasins, ainsi qu'aux frontières afin qu'à compter de ce jour plus aucun berbère, maure ou autre saharien ne puisse pénétrer à l'intérieur du Royaume. »

Monseigneur, c'est hérésie que de proclamer pareilles résolutions.

En premier lieu, elles n'empêcheront pas la survenance d'actes de terreur, qui parviennent toujours, l'histoire nous l'a démontré, à se faufiler à travers les mailles d'un pareil filet.

Ensuite, elles stigmatisent l'ensemble des sarrasins, et pas seulement ceux qui prêchent la terreur, elles nuisent donc à l'harmonie du Royaume, à son humanité, à son image.

De plus, elles réduisent les libertés de tous, dans un contexte où la moindre liberté, souvent acquise par la lutte, nous distingue des autres monarchies tyranniques.

Enfin, ne cachez pas que ces annonces servent de prétexte pour étouffer toute contestation de votre pouvoir et détourner l'attention populaire. Et ça, c'est périlleux : l'histoire des contrées proches est marquée des cicatrices qu'ont laissées de telles manœuvres, rien de tel pour provoquer un soulèvement populaire.

Je vous souhaite le bon jour, Monseigneur.

Vive la rentrée... sociale !

Plus de doute possible, la rentrée de 2016 n'a pas été que scolaire. Elle est sociale. Les coups pleuvent de toutes parts.

Du niveau national, d'abord.

La Loi Travail a été promulguée aux forceps (lire page suivante) ; la CGT maintient sa résistance, persuadée qu'un mauvais projet de loi au printemps ne devient pas une bonne loi à l'automne. Le statut de la fonction publique sera inévitablement impacté, sur le temps de travail, les conditions de travail, les relations sociales.

Dans le même temps, les dérapages verbaux se suivent et se ressemblent, frappant ça et là les services publics, les fonctionnaires, leur probité...

Dans le même temps, le pouvoir d'achat des agents publics ne décolle pas, n'en déplaie à une CFDT fière des 0,6 % d'augmentation du point d'indice. Le chômage ne réduit pas, faisant planer une pression terrible sur les salariés du privé... qui inspire les modes de gestion du secteur public.

On est face à un gouvernement qui crée de la demande en termes de services publics, mais qui en même temps réduit l'offre, qui détourne l'attention des enjeux prioritaires (précarité, conditions de travail, solidarité) vers des thématiques nauséabondes (burkini, sécurité, identité, repli sur soi, têtes de turcs). Et son successeur, quel qu'il soit, ne devrait pas inverser cette tendance.

Au niveau local, ensuite.

Le même président qui vante les mérites des agents territoriaux applique à la lettre la recette ultralibérale de casse sociale :

- ✓ augmentation des primes des hauts fonctionnaires, réduction des primes des agents de terrain (lorsque vous changez de grade, la collectivité baisse systématiquement votre coefficient de prime pour raboter votre salaire et vous maintenir à la rémunération initiale).
- ✓ privilèges pour les uns (postes, déroulement de carrière, moyens, rémunération, avantages de toutes sortes) et reculs sociaux permanents pour les autres. Ainsi, les véhicules de service, sauf pour une poignée de hauts cadres, les moyens de fonctionner qui disparaissent, les incohérences dans les méthodes de management, les missions de la D.R.H., l'avenir de nos services sociaux qui s'assombrit chaque mois...

Je vous invite à lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour vous en faire une idée.

Dans le même temps, la Métropole T.P.M., avant même d'exister, regarde avec délectation la possibilité de capter les compétences du Département sur son territoire.

Dans le même temps, les "élites" quittent le navire et rejoignent d'autres collectivités.

Dans le même temps, les absences pour raisons médicales explosent, les commissions de réforme ne font plus face, la CGT est submergée d'appels d'agents en souffrance, en difficulté, écartés de la collectivité pour raisons médicales.

Nous ne pouvons pas laisser progresser un tel rouleau compresseur sans réagir.

Chacun de nous, individuellement ou collectivement, doit se questionner sur la place qu'il souhaite prendre face à ces attaques répétées, coordonnées. Chacun de nous doit choisir entre le fatalisme (et le silence!) ou l'action.

La CGT a fait son choix. Ce sera l'action.

Nous ne resterons pas immobiles face au démantèlement des services publics, du statut, de la protection sociale, des droits des travailleurs et de leur représentants syndicaux.

Nous le devons à Rémy FRAISSE, à tous ces écolos qui ont été assignés à résidence parce jugés dangereux pour une COP21, à nos camarades pénalement condamnés par une ministre pour avoir arraché une chemise à un dirigeant qui alimente un chômage meurtrier, à ces syndicalistes matraqués et fichés pour avoir manifesté contre la Loi Travail.

Nous le devons aux licenciés de GoodYear, de SFR, nous le devons à tous ces syndicalistes qui ont compris que rien, mais alors rien, ne s'obtient sans lutte, et qui ont accepté d'en payer le prix fort.

L'action syndicale, ce n'est pas accepter une situation plus grave afin d'éviter une situation qui pourrait être pire. L'action syndicale, c'est lutter, quotidiennement, pour une répartition équitable des richesses, de l'emploi, et pour des conditions de travail qui épanouissent les salariés.

Ce n'est pas un mythe, ce n'est pas une chimère, c'est plus facile que de trouver une licorne. Et c'est encore plus facile si on le fait tous ensemble.

Comme l'a si bien dit Henri Krasucki, « *La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat* ». C'est ce que nous ferons !

Loi Travail Quel gâchis !

Avec la loi « Travail », le gouvernement ne s'est pas contenté de démontrer sa capacité à démonter le code du travail, à satisfaire les exigences de Bruxelles et des grands patrons au détriment des salariés. Il a aussi fait la démonstration qu'il savait tourner le dos à la démocratie. Et ça, c'est très dangereux.

Une loi contraire aux fondements du socialisme

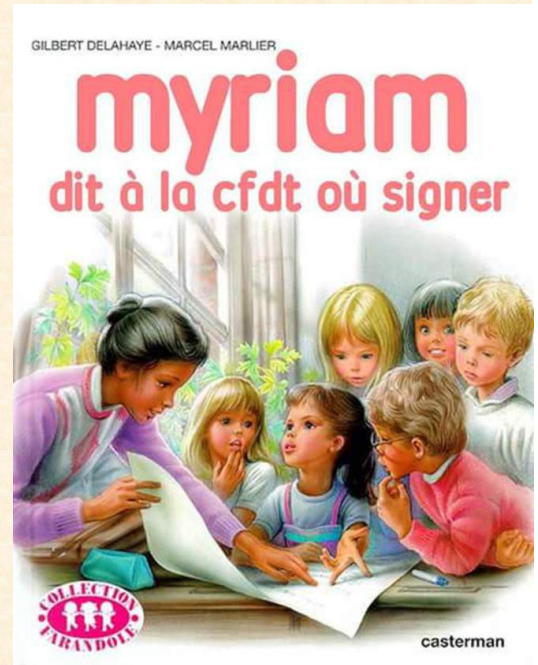
« Ce que je veux, c'est que nous engagions, les uns et les autres, un vrai débat politique sur nos conceptions de l'avenir du modèle social français, qui nous opposent légitimement. Vous avez fait le pari d'une société de précarité, au nom de ce que vous croyez être l'efficacité, comme si l'incertitude et l'instabilité pouvaient être le gage d'une prospérité, même éphémère. Nous, la gauche, faisons le choix inverse : ce sont les sécurités professionnelles et sociales qui permettent les transitions et garantissent une croissance durable. »

François Hollande, 21 février 2006

Une loi contraire aux aspiration d'une majorité de français

Quatre mois de mobilisation, 70 % de français opposés à cette loi (un chiffre qui ne faiblit pas au fil du temps), 1.000.000 de pétitions, des centaines de milliers de manifestants dans la rue, et pourtant, elle est adoptée, en force, au 49.3.

La majorité des syndicats est contre ; certains députés de la majorité aussi ; et pourtant, elle est adoptée.



L'action syndicale criminalisée



Des amalgames mensongers sur des casseurs soit-disant soutenus par la CGT (quand ils ne sont pas syndicalistes eux-mêmes).

Des arrestations arbitraires (d'ailleurs suivies de relaxes), des termes graves (« CGT terroriste », « les français en otage », ...) employés par un gouvernement qui ne sait plus comment enfumer la contestation.

Des manifestations interdites, puis contraintes.

Ce gouvernement a renié tous les principes de la démocratie, à commencer par la liberté d'expression syndicale, pour parvenir à ses fins.

Le 49.3 dégainé à trois reprises

Trois fois dans l'année, le gouvernement a utilisé l'arme ultime de renonciation au débat démocratique, arme qu'il condamnait pourtant vertement il y a peu. Trois fois dans l'année, les représentants du peuple ; élus à l'assemblée nationale ont été priés de fermer leur gueule et de laisser faire un ministre droit dans ses bottes puisque non élu.



Ce que le gouvernement n'a manifestement pas compris, c'est que la lutte syndicale prolongée, répétée, massive, a été largement soutenue par une majorité de français. Même la paralysie des centres pétroliers, des centres de déchets, des transports, n'ont pas entamé l'élan de sympathie pour la CGT et les autres syndicats opposés à cette réforme.

A la fin de l'histoire, le gouvernement a peut-être réussi à faire passer sa loi, mais il en ressort à ce point décrédibilisé que c'en est pitoyable. A contrario, si les travailleurs peuvent perdre en droits, ils ont renoué avec l'opportunité d'un syndicalisme de lutte, de conquêtes, d'émancipation face au patronat et au pouvoir politique.

Loi déontologie des fonctionnaires

Une loi est passée (presque) inaperçue pendant les remous liés à la loi Travail : La loi n° 483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a été publiée au Journal officiel du 21 avril 2016.

Cumul d'emploi, protection du fonctionnaire, discipline, congé parental, droit syndical... de nombreux pans du statut sont modifiés dans cette loi.

Ne riez pas, même le Département du Var devra faire preuve de déontologie !



Le syndicat CGT des Personnels du Département du Var a réalisé un diaporama pour vous simplifier la compréhension de ce texte, vous pouvez dès à présent le découvrir sur notre site Internet.

Notons quand-même que, grâce à la vigilance et à la combativité de la CGT, des dispositions initialement prévues n'ont pas été retenues, telles que le retour des trois jours de carence ou encore la dérogation aux 1607 heures annuelles.



Quel avenir pour la fonction publique ?

Les différents candidats à la présidentielle du parti Les Républicains ont au moins un point en commun : ils appellent à une ultime évolution du statut de la fonction publique. Promis, ce sera la dernière.

Et pour cause : tous envisagent d'éradiquer, purement et simplement, notre statut.

Cessons de nous encombrer de règles spécifiques, d'agents indépendants du pouvoir, cessons de nous compliquer la vie avec de coûteux concours. Faisons place au contrat de droit privé, gagnons le licenciement, harmonisons enfin (et si possible, vers le bas) les régimes du temps de travail, des congés, des retraites. Bref, reconnaissons - enfin ! - les services publics comme des entreprises qui méritent un mode de gestion et de management dignes du secteur privé, mais sans les quelques avantages du privé, bien-sûr.

Au XIXème siècle, les quelque 200.000 agents de l'État étaient recrutés dans les milieux aisés, sous le règne du favoritisme et du népotisme. Soumis au serment de fidélité, ils étaient souvent agents électoraux des candidats officiels.

La loi du 21 mars 1884 reconnaissant le droit syndical ne s'appliquait pas aux personnels des services publics.

Le service public n'est pas la propriété des fonctionnaires ni des élus, mais bien celle de la Nation, ce qui implique qu'il est au service de la population. Les droits et garanties des fonctionnaires, présentés comme des privilèges, sont en réalité des points d'appui pour protéger l'exercice des missions de service public et tirer l'ensemble des garanties des salariés vers le haut et non vers le bas.

L'idée rétrograde des fonctionnaires nantis doit continuer à être mise en échec : nos revendications en réalité s'inscrivent dans une perspective de progrès social pour l'ensemble du pays.

Avec la CGT, défendons un statut qui protège les français et leur droit à un service public identique sur l'ensemble du territoire, bien plus qu'il ne protège les fonctionnaires !



Agents de maîtrise : l'arnaque version PPCR

L'accord minoritaire PPCR (soutenu par la CFDT et l'UNSA, mais rejeté par la CGT et FO) promettait une amélioration du pouvoir d'achat des agents de maîtrise. Maintenant que les négociations ont commencé, force est de constater que le compte n'y est pas !

Les projets de décrets portant sur les agents de maîtrise ne répondent pas aux légitimes attentes des agents et ne correspondent pas aux enjeux de service public.

La technicité acquise permet d'exercer les fonctions d'encadrement dans de meilleures conditions et devrait légitimement être reconnue par une intégration en catégorie B.

Cependant, sous couvert d'amélioration des grilles indiciaires pour les agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux, le gouvernement refuse de valoriser ces cadres d'emplois en catégorie B.

Tout comme les accords Jacob, le PPCR ne fait pas illusion et la baisse des rémunérations de tous les fonctionnaires reste la règle !

Les agents relevant des échelles 5 et 6 seront bloqués pendant 5 ans.

La carrière des agents de maîtrise sera allongée à 13 échelons ; les agents ayant atteint le 12ème échelon seront reclassés au 10ème et devront patienter au moins 6 ans pour obtenir une véritable revalorisation...



Grâce aux syndicats dits « réformistes » et au passage en force du gouvernement sur ce sujet (contre l'avis des syndicats majoritaires), l'État va réaliser de substantielles économies... sur le dos des agents de maîtrise. La CGT continue de revendiquer un passage des agents de maîtrise en Catégorie B.

Hausse du point d'indice : L'arnaque PPCR

Mais qu'allons-nous faire de tout ce fric ?

Avec un point d'indice qui passe de 4,630 € à 4,658 € si brutalement, il y a de quoi avoir le tournis.

Pour un agent de catégorie C, ça fait dans les 9 euros par mois (brut, évidemment), de quoi envisager la réalisation de nos rêves les plus fous, genre changer les essuie-glace de la voiture ou acheter de la viande chez le boucher. Certains préféreront sans doute mettre ce pactole de côté, soit en prévision des mauvais jours (le risque est avéré), soit pour réaliser un projet dans une dizaine d'années, comme partir en vacances dans la ville voisine, par exemple.



Cependant, pour caresser ces rêves, mieux vaut ne pas regarder les chiffres de trop près : 0,6 % d'augmentation, c'est moins que l'inflation sur la même période. Si on intègre à tout ça la hausse des cotisations retraites, on se rend vite compte que, cette année encore, on perd du pognon. Ceux qui ont déjà acheté leurs essuie-glace, placez-les au coffre, vous n'en rachèterez pas de sitôt.

C'est aussi ça, le PPCR : une Pirouette Pour Caresser vos Rêves.

Merci qui ?

Les signataires du PPCR : CFDT, UNSA.

Rapport de l'IGAS sur les 35 heures

La censure fait son retour dans les hautes sphères de l'administration ! Le rapport de l'IGAS consacré aux politiques d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la lutte contre le chômage vient de faire l'objet d'une décision inique : le directeur de l'IGAS a décidé qu'il ne doit pas être transmis au gouvernement.

Que reproche-t-on à ce rapport ? Probablement de ne pas se couler dans le discours récurrent qui fait des 35h la cause de tous les maux de notre économie ! Au contraire le rapport démontre que 350.000 emplois ont été créés entre 1998 et 2002 grâce aux 35h, ce qui justifie une nouvelle réduction du temps de travail pour créer davantage d'emplois.

La CGT, quant à elle, a initié depuis de nombreux mois une campagne pour une réduction du temps de travail à 32h.

Le Travail Social toujours menacé

Au mois de janvier, le gouvernement a créé un diplôme unique d'accompagnant éducatif et social (DEAES) de niveau V sacrifiant et fusionnant les diplômes d'aide médico-psychologique (DEAMP), d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), et d'assistant d'éducation auxiliaires de vie scolaire (AEAVS) – diplômes dont le niveau de compétences se situait au niveau IV – du coup complètement déqualifié par cette réarchitecture.

La disparition des métiers historiques du travail social annoncée dès septembre 2015 par le rapport Bourguignon, se concrétise pour le niveau III, le 21 mars 2016 dans le cadre de la Commission Professionnelle consultative (CPC).

Adieu nos spécificités, au revoir le code de déontologie, le secret professionnel, la reconnaissance de nos qualifications !

Parce que la réingénierie des diplômes, voulue par le gouvernement, de "redéfinition des fonctions" amène à une polyvalence accrue, à une perte du métier, à des glissements de tâches, éloignant du public les professionnels les plus qualifiés, **la CGT dit STOP !**

Le monde du travail social est en situation très tendue en ce moment, pour de nombreuses raisons : dans une société tellement fragilisée par le chômage et les coups de boutoirs des tenants de l'ultra-libéralisme, les populations souffrent. Les baisses de dotations aux collectivités locales, aux associations, le manque de reconnaissance statutaire et financière des professionnels qui vont au charbon et se coltinent la précarité sociale en première ligne, un management trop souvent organisé en dépit du bon sens, font que ça frise l'explosion.

Au mois de septembre, la mobilisation reprend : manifestations, pétitions... Face à un gouvernement qui tire sur l'ambulance, la CGT agit. Signez la pétition, disponible sur notre site Internet.



Non à la refondation des métiers du social et des diplômes aux rabais !



Impôts : L'arnaque du prélèvement à la source

« Grâce à la retenue à la source, nous n'aurions plus besoin de faire de déclaration de revenus... »

FAUX. La retenue à la source ne changerait rien : un certain nombre de revenus ne relèvent pas du travail (pensions alimentaires, revenus locatifs). Les français devront donc continuer à faire une déclaration annuelle.

« Finis les décalages entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt... »

FAUX. L'impôt se calcule en fonction du montant des revenus perçus durant une année, il faut donc attendre le 31 décembre avant de savoir ce que l'on doit pour l'année. Les rectifications éventuelles à opérer sur la retenue à la source se feraient, comme aujourd'hui, avec un an de décalage.

« Ce nouveau mode de recouvrement ne recouvre aucun risque... »

FAUX. La retenue à la source fournira à l'employeur des éléments sur la vie privée des salariés (situation de famille, niveau de revenus du conjoint...), éléments qui, pour la CGT, doivent absolument demeurer confidentiels. Moins visible, la collecte, désormais faite par l'entreprise, facilitera les fraudes comme celle, massive, constatée pour la TVA.

« Le non recouvrement de l'impôt sur les revenus de 2016 est une bonne nouvelle pour les contribuables... »

VRAI ET FAUX. Une "année blanche" d'impôts sur le revenu aura forcément un impact sur les moyens donnés aux services publics pour accomplir leurs missions au bénéfice de tous. Dans une période où le gouvernement multiplie les cadeaux au patronat, sous forme d'exonérations diverses, ce serait encore moins d'argent pour l'éducation, la santé, la justice, le social... Et donc une très mauvaise nouvelle pour les salariés, les retraités, les privés d'emploi. En revanche, cette décision sera de très bon augure pour ceux qui pourraient loger artificiellement certains revenus sur l'année d'exonération plutôt que sur l'année de taxation, développant les phénomènes d'optimisation fiscale agressive.

Réformons la Commission de Réforme

La commission de réforme se tient une fois par mois au Centre de Gestion du Var afin d'étudier les dossiers des agents concernant entre autres la demande d'imputabilité au service de leur accident ou leur maladie, et donc de la prise en charge des arrêts de travail et des frais occasionnés par la nécessité d'une prolongation ou d'éventuelles rechutes, la consolidation de leur état de santé, la guérison, les demandes de temps partiel thérapeutique, ...

Depuis plus d'un an, la CGT alerte la collectivité sur les dysfonctionnements constatés dans cette instance : manque de lisibilité dans le rôle des acteurs, séances expédiées en cinq minutes, expertises obtenues très tardivement... Pour les agents malades, c'est la double peine.

Une bonne nouvelle : la collectivité devrait prochainement rédiger avec le Centre de Gestion une charte sur la manière de fonctionner de cette instance. Ouaaaah !

Augurons des effets thérapeutiques d'une telle charte sur une instance elle-même malade...



Ça bouge aussi chez les forestiers sapeurs et les agents des Parcs & Ateliers de La Garde et de Draguignan

Une quarantaine d'agents techniques a dit Stop.

Stop aux frais engagés et remboursés trop tardivement.

Stop aux vêtements inadaptés et aux chaussures de médiocre qualité, qui les exposent à des risques professionnels inutiles. Stop au défaut d'accès à la formation, parfois sans motif valable.

Stop à l'absence d'information sur l'actualité de leur collectivité, hormis le Cégéscope.

Stop à un management délétère.

Une rencontre en juin avec la CGT, en présence du directeur, a permis de faire bouger les choses : des mesures d'urgence ont été débloquées (vêtements, chaussures et paiement des frais de déplacement, accès à l'informatique).

Un dispositif d'accompagnement a été mis en œuvre par le CNFPT pour analyser précisément les dysfonctionnements managériaux au sein des Parcs & Ateliers et réajuster les pratiques et les procédures.

Les agents et la CGT ne manqueront pas de surveiller cette mise en œuvre.

C'est aussi ça, la CGT : aller à la rencontre des personnels, à leur demande, et organiser collectivement la réponse à leurs besoins, par la négociation d'abord, par la lutte si besoin. N'hésitez pas.



Enfin la N.B.I. pour les travailleurs sociaux

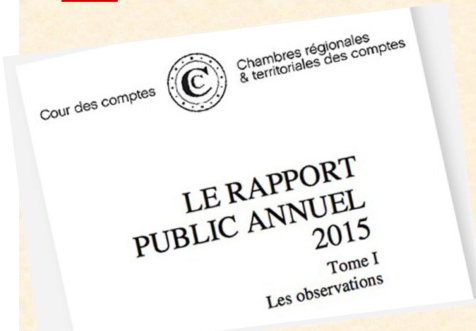
Après plusieurs mois de négociation, la CGT a enfin obtenu que le Département verse la N.B.I. aux travailleurs sociaux, sages-femmes, infirmières et psychologues. Tous les travailleurs sociaux sont gagnants, quelle que soit leur résidence administrative.

Ce sont en effet 10 points d'indice (voire 20 dans certains quartiers prioritaires) qui viennent abonder leur bulletin de paie, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Rappelons que la N.B.I. compte également dans le calcul de la retraite.

La CGT poursuit quand-même sa lutte, aux côtés des puéricultrices, afin que ces dernières bénéficient également de cette prime.

LE livre de l'été



Pour vous détendre en cet automne, la CGT vous recommande un ouvrage paru en début d'été. L'histoire se passe dans le Var, au cours de ces six dernières années. C'est une fiction contemporaine, mêlant ça et là des élus politiques, des hauts fonctionnaires et des petites mains, tous concourant à un casse gigantesque.

On y apprend ainsi que le même Délégué Général qui fait la guerre aux frais de déplacement de ses agents perçoit une prime (irrégulière) de 420 € mensuels, que des logements de fonction sont accordés sans fondement juridique, que les compétences du CTP sont bafouées, qu'une chargée de communication a bénéficié de six avancements de grade en dix ans, que les collaborateurs de cabinet ont une position statutaire contraire à la réglementation, que des monopoles familiaux œuvrent en haut lieu, que le traitement des mails peut être facturé 90 € pièce, qu'une centaine d'agents ne pose jamais de jours de congés, qu'il est possible de facturer des heures supplémentaires ou des paniers repas pendant ses congés...

Un mélange de Game Of Thrones et des Affranchis, en version 21^{ème} siècle. Un vrai régal.



Pour vous faciliter la lecture de ce document, parfois difficile, consultez plutôt la version courte, sur notre site Internet : www.cgt-cgvar.fr

Extrait choisi :

Le directeur général adjoint [...] perçoit une prime irrégulière (420 € mensuels) et bénéficie d'un logement de fonction spacieux de 160 m² avec une piscine, sans réelle existence d'une nécessité de service. D'autres logements de fonction pour nécessité de service sont accordés de manière irrégulière ou servent à des gardiens rémunérés sans réelles activités formalisées.

À découvrir également : une fiction D.G.S.



Encore une fois, le petit carré ne tourne pas rond.

On y découvre, page 13 du numéro 47, le fabuleux métier d'agent chef dans un collège. On y apprend, entre autres, que ce poste serait ouvert à tous les agents de catégorie C et C+ de la collectivité. Première nouvelle !

On aperçoit aussi, en lisant bien, qu'il assure l'encadrement des ouvriers de maintenance.

On s'est payé un sacré fou rire en comparant cet ouvrage avec le compte-rendu du Comité Technique et acté les fiches de fonction d'un agent chef en collège.

Et là, surprise : l'agent chef **doit obligatoirement** être un C+, avec un grade minimum d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe des Établissements d'Enseignement... et qu'en aucun cas il n'encadre les ouvriers de maintenance.

Alors, le petit carré, roman-fiction ou d'anticipation ? A vous de vous faire une idée.